



GRIESHEIM
PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 03 juillet 2015

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

ACQUISITION DE TERRAIN

Le Conseil Municipal décide d'acquérir le terrain cadastré section AE, parcelle n° 205, d'une superficie de 32,34 ares au prix de 48 000 €.

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions selon le détail suivant :

Ecole Elémentaire : classe cinéma (4€ x 124)	496 €
Ecole Maternelle : sortie de fin d'année (4€ x 69)	276 €
Orange Electronik	300 €
La Sportive	500 €

UTILISATION DU HALL DE SPORT PAR LES ENFANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : PAIEMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE A LA « SPORTIVE »

Le Conseil Municipal accepte de verser à l'association « LA SPORTIVE » de Griesheim une participation pour les frais de chauffage relatifs à l'utilisation du hall de sports par les enfants de l'école élémentaire pour leurs activités sportives et s'élevant selon le décompte horaire pour l'année scolaire 2014/2015 à 675,00 €.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER NON TITULAIRE

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi saisonnier à temps complet, en qualité de non titulaire du 03 au 28 août 2015.

EXERCICES DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour le bien cadastré :

Section	Parcelle	Contenance
AA	301/21	0,63 are

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE : ASSOCIATION DES
INVALIDES, DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES**

Le Conseil Municipal valide la mise à disposition, à l'euro symbolique, d'une salle située dans l'enceinte de l'école maternelle au 2 rue de l'Europe au profit de l'Association des Invalides, Retraités et Personnes Agées.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Le Conseil Municipal valide les virements de crédits tels que présentés ci-dessous :

Crédits à ouvrir	au chapitre 204	Crédits à réduire	au chapitre 20
Article 20422 « Subventions d'équipements aux personnes de droit privé – bâtiments et installations »	2 315 €	Article 2031 « Frais d'études »	2 315 €

**MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA REALISATION D'UNE
SALLE SOCIOCULTURELLE A DOMINANTE SPORTIVE**

Le Conseil Municipal décide d'affermir les phases 5 et 6 d'un montant de 2 800 € HT chacune.

Le Maire,
Christophe FRIEDRICH

